



Procès-verbal  
de l'assemblée générale  
du Conseil central  
du Montréal métropolitain–CSN  
tenue le 31 janvier 2024,  
Salle multi, CSN Montréal

## Solidaires, à toute épreuve

---

Laurence Daigneault Desrosiers et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

### 1. OUVERTURE

En l'absence de Dominique Daigneault, la vice-présidente, Chantal Ide, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière. Elle souligne particulièrement le décès de Michel Gauthier, ancien vice-président de la CSN.

#### Mot d'ouverture

Chantal Ide, vice-président du CCMM–CSN souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégué-es et présente son mot d'ouverture

Bonsoir camarades,

Et bienvenue à cette première Assemblée générale de 2024, tout particulièrement aux nouvelles et nouveaux délégué-es. Vous constatez que Dominique n'est pas là ce soir, rien de bien grave, ne vous en faites pas.

Donc, 2024 qui commence sur des chapeaux de roues, n'est-ce pas ? Une entente de principe est survenue pour la négo du secteur public pendant les fêtes et en ce moment les syndicats tiennent leurs AG de vote. Vous comprendrez que nous n'aborderons pas la négo du secteur public aujourd'hui : il faut laisser le temps pour que les débats se fassent localement et que les membres puissent prendre une décision éclairée.

D'ailleurs, parlant de processus démocratique... avez-vous lu la chronique de Patrick Lagacé sur la démocratie syndicale ? Le chroniqueur dit préférer s'inscrire sur une liste électorale et voter une fois aux quatre ans plutôt que de participer à des assemblées où il est possible de débattre et de faire avancer les idées – tant les nôtres que celles de nos camarades. Je trouve ça triste de penser qu'un processus démocratique soit qualifié d'archaïque.

Permettre aux membres de nos syndicats de s'exprimer, de discuter ensemble, n'est-ce pas la base de la démocratie ? Oui, ça prend du temps – il arrive qu'on s'empêtre dans la procédure ou que les émotions s'emballent, mais est-ce une raison pour balayer du revers de la main un processus qui se veut fondamentalement démocratique ?

La démocratie ouvrière que nous pratiquons au Conseil central – ainsi que les procédures que nous avons collectivement mises en place au fil des ans sont un moyen pour que toutes et tous puissent s'exprimer et influencer le cours des choses. Nous allons bien plus loin que de simplement mettre un X sur un bulletin de vote aux quatre ans. Je ne prétends pas que c'est parfait, mais ce n'est certainement pas en grugeant petit à petit les espaces démocratiques que nous avons – eh oui, je pense aux réformes qui viennent saper notre démocratie, tant parce qu'elles sont adoptées sous le bâillon que parce qu'elles viennent charcuter nos lieux de discussion, de consultation et de réflexion. L'approche capitaliste des services publics est une catastrophe pour les travailleuses et travailleurs.

Nous en reparlerons plus tard, mais je souhaite souligner le retour au travail de nos camarades du Syndicat des employé-es de bureau du Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges : 15 mois de conflit, 15 mois de vent, de pluie, de neige, de soleil, 15 mois de solidarité et 15 mois de lutte. C'est une lutte historique que vous avez menée, vous êtes inscrits dans l'Histoire (avec un grand H) du Conseil central, de la FEESP et de la CSN. Et vous êtes retournés au travail la tête haute et j'espère que vous êtes aussi fiers de vous que nous le sommes !

Avez-vous eu autant envie que moi de hurler quand vous avez entendu l'amalgame « crise du logement et immigration » fait par Poilievre et rapidement récupéré un peu partout ? Clairement, la droite ne sait plus quoi dire pour faire parler d'elle – cela dit, ce n'est pas la première fois que cet amalgame est fait – ou d'autres du même genre. Dès qu'il y a une crise, les personnes issues de l'immigration sont blâmées, à plus forte raison quand elles sont racisées. Mais revenons au logement.

La crise actuelle n'est pas causée par l'immigration. D'abord, le coût des loyers augmente de manière démesurée partout au Québec. Il devient de plus en plus difficile – voire impossible - de trouver un logement décent à un prix raisonnable. En témoigne le nombre de condos luxueux qui sont construits un peu partout et qui restent vides. De plus, c'est encore plus difficile de trouver un logement pour les familles et les personnes ayant des besoins particuliers – comme l'accessibilité du logement pour les personnes en situation de handicap. Les personnes racisées et immigrantes font face à des barrières systémiques supplémentaires. Ensuite, depuis les années 90, les différents gouvernements fédéraux se sont retirés du financement de logements sociaux. Selon le FRAPRU, si les investissements n'avaient pas été arrêtés, nous aurions aussi au moins 80 000 logements sociaux de plus. Et que dire des gouvernements provinciaux qui ne respectent pas leurs engagements : sur les 16 000 logements promis par la CAQ en 2018 à peine le tiers a été livré. Pendant ce temps, 20 000 logements sont loués sur Airbnb. Et que dire des promoteurs et des *flippeux* qui n'ont aucune gêne à mettre dehors des familles et des personnes âgées !

Non, la crise du logement que nous subissons actuellement n'est pas causée par les personnes immigrantes, mais bien par les capitalistes qui voient dans le logement une opportunité supplémentaire d'exploiter la classe ouvrière.

Notre réponse doit être notre solidarité, nos luttes doivent être axées sur la justice sociale. Nous devons développer l'argumentaire pour défaire ces préjugés qui nous divisent et continuer nos luttes, notamment contre le racisme systémique.

En Palestine, ça fait maintenant plus de 100 jours que la situation se dégrade. La solidarité internationale se maintient, mais, pour le moment, l'État israélien continue à refuser un cessez-le-feu. L'Afrique du Sud a posé un grand geste de solidarité envers le peuple palestinien en déposant à la Cour internationale de justice une plainte pour génocide contre l'État israélien. La plainte a été déposée en vertu de la Convention contre le génocide adoptée en 1948 à l'unanimité par les Nations unies. La Cour internationale a rendu un verdict qui ordonne de permettre l'accès à l'aide humanitaire et de prévenir tout acte de génocide dans la bande de Gaza. La Cour ne s'est pas prononcée quant à savoir s'il s'agissait ou non d'un génocide – il semblerait que cette décision pourrait prendre des années et n'a pas non plus ordonné un cessez-le-feu. Il s'agit quand même d'une victoire juridique importante – il ne faut toutefois pas lâcher la pression et la mobilisation pour que le peuple palestinien puisse enfin vivre en paix et en sécurité.

Plus près de nous, nos camarades de UE (United Electrical Workers) mènent une lutte pour préserver la murale de leur bâtiment de Chicago. En effet, à cause de l'embourgeoisement du quartier de Chicago, ils sont dans l'obligation de vendre leurs locaux. Une murale peinte par John Pitman Weber et Jose Guerrero il y a 50 ans risque de disparaître. Vous trouverez sur la page Facebook du CCMM un lien vers une pétition – en anglais – pour démontrer votre appui pour préserver cette œuvre qui raconte l'histoire de UE, du syndicalisme industriel et des mouvements sociaux. La murale est un rappel des luttes et des victoires de la classe ouvrière; elle se veut un hommage à la solidarité et à la résilience des travailleuses et travailleurs. UE est un allié de longue date du Conseil central et nous partageons une vision commune du syndicalisme. Ils ont fait preuve de solidarité envers nos luttes à de multiples reprises.

Sur ce, je vous souhaite une belle assemblée. Nous avons des invitées qui vont alimenter nos réflexions et nous donner l'occasion de faire preuve de notre légendaire solidarité, le tout dans l'esprit de notre démocratie syndicale qui laisse une place pour les débats !

Solidarité camarades et merci !

## **2. APPEL DES ÉLU-ES**

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

### **Comité exécutif**

- ~~Dominique Daigneault, présidente~~
- Bertrand Guibord, secrétaire général
- Chantal Ide, vice-présidente
- Arianne Carmel Pelosse, 2<sup>e</sup> vice-présidente
- Rama Diallo, trésorière

### **Conseil syndical**

- ~~Nancy Turgeon, responsable du comité éducation~~
- Gustavo Monteiro, responsable du comité de solidarité internationale
- ~~Martin Renaud, responsable du comité droit au travail~~
- Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine
- Anne Joëlle Galipeau, responsable du CASS
- ~~Donald Picotte, responsable du comité LGBT+~~
- Godefroy Borduas, responsable du comité jeunes
- ~~Jonathan Grenier, responsable du front de lutte en santé et services sociaux~~
- Pierre Olivier Parent, responsable du comité environnement
- ~~Sabrina Cherestil, responsable du comité immigration et relations interculturelles~~

### **3. PRÉSENCE DES DÉLÉGUE-ES DE EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES ET DU NUNAVIK**

Bertrand souligne la présence d'Isabelle Audet du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava.

### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Ordre du jour proposé**

1. Mot d'ouverture de la présidente (10 min.)
2. Appel des élu-es (2 min.)
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James (2 min.)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min., décision)
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2023 (2 min., décision)
6. Admission des visiteuses et des visiteurs (2 min., décision)
7. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués (5 min., décision)
8. Affiliation des nouveaux syndicats (5 min., décision)
9. Conflits et mobilisations (15 min., information)
10. Élections au comité de surveillance (10 min., décision)
11. Mois de l'histoire des Noires (40 min., information)
12. Capsule SST (5 min., information)
13. Journée mondiale de la justice sociale le 20 février : modifications à l'aide sociale (40 min., décision)
14. Adoption de la politique de protection des renseignements personnels (30 min., décision)
15. Divers (10 min.)
16. Fin de la rencontre.

**Il est proposé par Richard Galarneau**

**Appuyé de Stéphane Payette**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉ**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOV.2023**

**Il est proposé par Daniel Leduc**

**Appuyé de Karine Tremblay**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2023 tel que proposé.

**ADOPTÉ**

**6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS**

**Il est proposé par Gustavo Monteiro**

**Appuyé de Michèle Delsemme**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

**ADOPTÉ**

**7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES**

René Rochon du comité des lettres de créance présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

**Il est proposé par René Rochon**

**Appuyé de Roger Davidson**

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégué-es suivants :

<b>10-09-068 STT DE MITCHEL-LINCOLN CAVENDISH- CSN</b>	
PATRICK RUEL	OFFICIEL
MAMADOU DORÉ	OFFICIEL
ANDY NTUMBA BUZANGU	SUBSTITUT
COLY NDIAYE	SUBSTITUT

<b>08-09-455 S DES RSG EN MILIEU FAMILIAL DE MONTRÉAL-NORD ET ST-MICHEL - CSN</b>	
MORENA ESPINOZA	OFFICIELLE
ELIVIR ESCOBAR	SUBSTITUT
NASSERA BOURAHLA	SUBSTITUT

<b>05-09-160 SYNDICAT DE LA PERMANENCE DE QUEBEC SOLIDAIRE - CSN</b>	
MARC-OLIVIER CYR	OFFICIEL

<b>03-09-018 JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION</b>	
MARIA MASTORAKOS	SUBSTITUT

<b>14-09-177 SYNDICAT DES EMPLOYE-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL-CSN</b>	
GENEVIÈVE HUTTER	OFFICIELLE
GABRIEL LECLERC-GIGUÈRE	OFFICIEL
<b>03-09-099 CONCORDIA RESEARCH AND EDUCATION WORKERS UNION (CREW-CSN)</b>	
LAUREN LAFRAMBOISE	OFFICIELLE
<b>08-09-306 STT DU CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA (CSN)</b>	
ISABELLE AUDET	OFFICIELLE
<b>09-09-279 STT LA MONTRÉALAISE</b>	
ALEXANDRE MARTEL	OFFICIEL
MIREILLE HAMEL	OFFICIELLE
<b>08-09-103 STT DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - CSN</b>	
MÉLISSA PAUL	OFFICIELLE

## ADOPTÉ

### 8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des nouveaux syndicats affiliés.

#### **SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE W HOTEL MONTREAL - CSN**

Le W Hôtel Montréal est un hôtel, situé au cœur du centre-ville où s'affairent plusieurs dizaines d'employé-es afin d'offrir un bon séjour aux clients. Anciennement syndiqué UES 800 lorsque la restauration et la cuisine étaient en sous-traitance. Les cuisines sont syndiquées avec l'unité générale.

Les travailleuses et travailleurs veulent le respect de l'ancienneté, un partage équitable des pourboires, des salaires qui répondent aux normes actuelles de l'industrie de l'hôtellerie. C'est pourquoi ils ont majoritairement décidé de joindre les rangs de la CSN.

Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération du commerce, au Conseil central du Montréal métropolitain et, bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux. Accrédité le : 20 septembre 2023 - Salarié-es : 19

#### **SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE - CSN EMPLOYEUR : CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE**

Nous avons été contactés par les salarié-es, car ils désiraient améliorer leurs conditions de travail et ainsi bénéficier de tous les services que la CSN a à leur offrir.

Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux. Accrédité le : 7 oct. 2023 - Salarié-es : 25

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMMERCE—CSN – SECTION DRAWN & QUARTERLY**

En se syndiquant, les salarié-es de la maison d'édition et des deux librairies cherchaient à nourrir des canaux de communication plus transparents avec l'employeur, en plus de contribuer de façon plus active et consultative à l'élaboration de leurs conditions de travail.

Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération du commerce, au Conseil central de Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Accrédité le : 16 octobre 2023. Salarié-es : 16

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – CSN—SECTION BRAY RITE LTD**

Les travailleuses et travailleurs de Bray Rite, un fabricant de produits et d'accessoires d'automatisation et de contrôle de débit, ont unanimement choisi de quitter le Syndicat des Métallos pour rejoindre les rangs de la CSN.

Cette nouvelle section du Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières—CSN, sera affiliée à la Fédération des industries manufacturières, au Conseil central du Montréal Métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Accrédité le : 4 décembre 2023. Salarié-es : 18

**Il est proposé par Marc-Olivier Cyr  
Appuyé de Alexandre Maelin-Boily**

**Que le CCMM—CSN** affilie les syndicats suivants :

- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE W HÔTEL MONTRÉAL - CSN
- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE – CSN
- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMMERCE—CSN – SECTION DRAWN & QUARTERLY
- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – CSN—SECTION BRAY RITE LTD

**ADOPTÉ.**

**9. CONFLITS ET MOBILISATIONS**

Michel Marquis, membre du STT de Transco-CSN (STTT-CSN), fait un état des lieux de la lutte du syndicat pour le renouvellement de sa convention collective.

Chantal Ide informe l'assemblée générale que la campagne du 50 \$ de solidarité au bénéfice des membres du STTT – CSN lancée après trois mois de la grève générale illimitée, débutera sous peu. Les syndicats et leurs membres sont invités à donner généreusement à ce syndicat en lutte contre une multinationale américaine intransigeante et irrespectueuse.

Chantal Ide informe l'assemblée générale :

- Les membres du Syndicat des employé-es de la cafétéria du cégep Montmorency sont en grève actuellement. Ceux-ci sont à l'emploi d'une compagnie privée, le groupe Compass, ce qui fait qu'ils ne font pas partie des négociations du secteur public. Les syndicats et leurs membres sont invités à aller les visiter entre 7 h et 14 h jusqu'au 5 février (avec une pause samedi et dimanche). Il est important de leur manifester notre solidarité puisqu'il s'agit d'un petit groupe, qui fait face aux agents de sécurité zélés du collègue.
- Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CHP les Jardins de Renoir est en grève générale depuis le début de la semaine. La grève a été adoptée à 97 % par les membres du syndicat, qui avaient déjà tenu des journées discontinues dans les dernières semaines. La revendication majeure du syndicat est un salaire débutant à 18 \$ de l'heure pour l'ensemble de ses membres. Les syndicats affiliés et leurs membres sont invités à aller visiter la ligne de piquetage, qui se tient tous les jours devant l'établissement, à Laval. La grève générale illimitée devrait être déclenchée sous peu, sous réserve des délais légaux.
- Le SEMB-SAQ (CSN) est en mobilisation actuellement pour dénoncer l'abolition de 64 postes à la grandeur du Québec, alors même que les négociations sont en cours et que le syndicat demande l'ouverture de nouveaux postes. Fidèle à elle-même, la direction de la SAQ se montre arrogante et provocatrice encore une fois. Une campagne de signature d'une pétition est en cours : les délégué-es sont invités à rapporter des tracts dans leurs syndicats afin qu'un maximum de personnes y apposent leurs signatures. Les tracts : *Dénonçons les suppressions de postes et la réduction des heures* sont disponibles sur les tables à l'entrée de la salle.

#### **Conflits résolus :**

##### **Syndicat des employé-es de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges :**

Le 18 décembre dernier, les membres du Syndicat des employé-es de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges–CSN ont adopté à 100 % l'entente de principe qui leur a été présentée. Après 15 mois de conflit de travail, la grève a été levée et le groupe est retourné au travail le 9 janvier 2024.

##### **Syndicat des employés de bureau et de journaux - région Montréal | SEBJ**

Les employé-es de bureau de La Presse, qui étaient en grève depuis décembre, ont adopté une entente de principe à l'unanimité le 27 janvier 2024.

**Il est proposé par Richard Galarneau**

**Appuyé de Marilyn Roy**

De recevoir le rapport.

**ADOPTÉ**

**10. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

Chantal ide, vice-présidente du conseil central, rappelle aux membres qu'à la suite du départ d'Ahmed Kasri, un poste est actuellement vacant au comité de surveillance. Nous procéderons donc à l'élection d'un nouveau candidat.

Présidence et secrétaire d'élection

**Il est proposé par Marc-Olivier Cyr**

**Appuyé par Anne-Joëlle Galipeau**

Que Caroline Joly et Nicolas Tessier agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élection.

**ADOPTÉ**

• **Comité de surveillance**

La présidente des élections, Caroline Joly, procède aux mises en candidatures.

S'il y a plus d'une candidature pour le poste, nous procéderons à un vote et déterminerons quels seront les scrutateurs et scrutatrices.

<b>Proposeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Fédération</b>	<b>Syndicat</b>
Gustavo Monteiro	Adrien Doamba	FSSS	STTCIUSSSNIM-CSN

Après la nomination de la personne candidate, la présidente des élections lui demande si elle accepte. Si oui, celle-ci fera une courte présentation de 30 secondes (nom, syndicat).

La présidente des élections déclare élue au comité de surveillance du conseil central, la personne suivante :

- Adrien Doamba

M. Adrien Doamba se présente au micro et fait une allocution :

« Je m'appelle Adrien Doamba, je suis trésorier au STTCIUSSSNIM-CSN depuis 2019. Je suis responsable des États financiers et de la gestion des finances de mon syndicat qui a plus de 5 000 membres.

Les questions qui relèvent de la trésorerie me tiennent à cœur, j'ai d'ailleurs été membre du comité de surveillance du CCMM-CSN, par la suite je suis retourné dans mon syndicat pour préparer la grève dans le secteur public ce qui fut un grand travail.

Je crois que ma participation au comité de surveillance du Conseil central me permettra de poursuivre et d'élargir mon engagement au CCMM–CSN.

Merci pour votre confiance et au plaisir de poursuivre mon implication ».

## **11. MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS**

Ramatoulaye Diallo présente Mme Maguy Metellus, une Haïtiano-Québécoise, militante afroféministe, conférencière, animatrice et diseuse. Elle est activement engagée dans la lutte pour les droits humains depuis plus de 30 ans.

Mme Metellus fera une présentation sur le rôle des personnes noires dans l'histoire du Québec.

Bertrand Guibord fait la lecture de la proposition

### **Proposition sur le Mois de l'histoire des Noirs**

**Considérant** que l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs le 23 novembre 2006.

**Considérant** que cette loi est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Considérant** que le Mois de l'histoire des Noirs est une occasion pour souligner la contribution des personnes noires au développement de notre société.

**Considérant** que le Mois de l'histoire des Noirs peut contribuer au développement et au renforcement de la vie syndicale dans nos milieux de travail.

**Il est proposé par Chantal Morin  
Appuyé de Roger Davidson**

**Que le CCMM–CSN** invite ses syndicats affiliés à organiser des activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs afin de souligner le rôle des personnes afro-descendantes dans nos milieux de travail et de rappeler que nous travaillons tous ensemble pour bâtir un avenir meilleur.

**Que le CCMM–CSN** encourage ses syndicats affiliés et leurs membres à en apprendre davantage sur l'histoire ancienne et actuelle des Noir-es, pour éliminer les préjugés et favoriser la justice et l'inclusivité, dans les milieux de travail comme dans la société.

**Que le CCMM–CSN** invite ses syndicats affiliés à faire en sorte que les personnes noires participent à l'organisation du Mois de l'histoire des Noirs afin de développer une vie syndicale inclusive.

**Adopté**

## 12. CAPSULE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Anne-Joëlle Galipeau, responsable du Comité d'action en santé et sécurité (CASS) présente à l'assemblée générale les résultats de l'entente de règlement qui est intervenue dans le cadre de l'application de la loi 27.

Le 3 janvier dernier, le « Projet de règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement » et quelques autres projets de règlements en prévention ont été prépubliés dans la Gazette officielle. En gros, ça signifie que le conseil d'administration de la CNESST est parvenu à une entente sur les différents mécanismes de prévention et de participation en matière de santé-sécurité du travail.

Ce projet de règlement découle directement de la loi 27 et doit, selon les dispositions de la loi, être adopté avant le 6 octobre 2024. Il faut dire qu'il y avait une certaine pression si on voulait éviter un décret ministériel. Cela dit, le règlement ne devrait entrer en vigueur que le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

On en a déjà parlé, les travaux réglementaires sont teintés par les positions patronales. Ils cherchent toujours à faire des économies sur le dos des travailleuses et travailleurs. En général, l'argument qui penche toujours le plus en notre faveur quand il s'agit de prévention, ce sont les économies que pourrait faire l'employeur lorsqu'un accident ou une maladie du travail survient.

Il y a quelques éléments à retenir sur ce projet de règlement :

- Premièrement, la notion de niveau de risque a été maintenue. Il va donc y avoir 4 groupes.

Les milieux de travail classés dans le groupe 4, le niveau considéré le plus à risque, auront les heures prévues par la loi de 1979 et ceux du groupe 1, le niveau le moins à risque, auront les heures prévues dans le régime intérimaire.

Les milieux de travail seront regroupés selon différents critères, mais on sait que la santé devrait être au niveau 4 avec les groupes prioritaires actuels, l'assistance sociale au niveau 3 et l'éducation au niveau 2.

Dans ce dernier cas, c'est clairement insuffisant. Sans surprises, le nombre d'heures de libération prévues pour les représentant-es en santé-sécurité et les RSS, sera modulé en fonction des 4 niveaux de risque.

- Deuxièmement, le règlement prévoit aussi le nombre de membres représentant les travailleuses et travailleurs ; un minimum de 2 et un maximum de 8 selon le nombre de travailleurs. Le règlement ne prévoit pas de nombre minimal de représentants pour l'employeur et, bien entendu, comme les comités sont paritaires, les employeurs ne peuvent pas nommer plus de représentants que les travailleurs. Nous devons toujours nous assurer de pourvoir tous les postes dans les comités paritaires.
- Le troisième élément, c'est le nombre d'heures de formation prévues. Pour les membres du comité en santé-sécurité et pour les RSS, ce sera une journée.

- La formation devra être suivie dans les 120 jours suivant la nomination. De plus, les RSS devront suivre une formation complémentaire d'au moins 7 heures sur 2 ans. Le contenu des programmes de formation est aussi prévu dans le règlement.

On s'entend que ce règlement est loin d'être parfait et totalement satisfaisant. Il y a quand même certains éléments positifs dans ce projet de règlement, notamment pour la santé qui sera maintenant dans le groupe 4, soit celui où on identifie le plus de risques.

Au nombre des inquiétudes, il y a, évidemment, la manière dont ça va s'appliquer dans les milieux non syndiqués. Est-ce que les travailleuses et travailleurs vont pouvoir véritablement choisir leurs représentantes sans ingérence de la part de l'employeur ? Vont-ils pouvoir tenir des votes ? Se réunir sans être surveillés ? On sait que dans certains lieux de travail – comme les entrepôts d'Amazon – les boss ont organisé des élections avec des candidatures qu'ils avaient eux-mêmes choisies. Quatre organisations – le CIAFT, le CTTI, le RATTMAQ et l'UTTAM revendiquent d'ailleurs la création et le financement d'un organisme en prévention pour les travailleuses et travailleurs non syndiqués. On attend toujours la réponse du ministre.

Comme vous pouvez le constater, le travail est loin d'être terminé. Nous allons devoir continuer nos mobilisations pour faire respecter les droits de toutes et tous, syndiqués ou non. Restez à l'affût ! »

### **13. JOURNÉE MONDIALE DE LA JUSTICE SOCIALE LE 20 FÉVRIER : MODIFICATIONS À L'AIDE SOCIALE**

Bertrand présente Virginie Larivière, porte-parole du Collectif *Pour un Québec sans pauvreté*, qui présente les revendications du groupe en prévision de la réforme à venir de l'aide sociale au Québec.

#### **Proposition sur la Journée mondiale de la justice sociale**

Bertrand Guibord fait la lecture de la proposition.

**Il est proposé par Michèle Delsemme  
Appuyé de Anne-Joëlle Galipeau**

**Que le CCMM–CSN** participe activement à l'action organisée par la Coalition Main rouge à l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

**Que le CCMM–CSN** organise une activité de réflexion sur le capitalisme et les inégalités qu'il entraîne. Qu'un comité organisateur composé de membres du conseil syndical, du comité de mobilisation et de délégué-es à l'assemblée générale soit mis sur pied pour ce faire.

**Que le CCMM–CSN** suive de près les travaux entourant la prochaine réforme de l'aide sociale.

## **ADOPTÉ**

François Fillion-Girard, Philippe Soucy, Pierre-Olivier Parent, Marc-Olivier Cyr, Gustavo Monteiro, Fernando Almaraz et Chantal Ide manifestent leur intérêt contribuer l'organisation de l'activité de réflexion sur le capitalisme.

### **14. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Bertrand Guibord présente le projet de Politique de protection des renseignements personnels du CCMM–CSN. Il explique que l'adoption d'une telle politique est une obligation qui incombe à toutes les organisations publiques et privées selon les dispositions de la Loi 25.

Le conseil central devra également créer d'autres outils afin de répondre aux exigences de la loi : registre des accès aux renseignements personnels, registre des incidents de sécurité, procédure de destruction des renseignements personnels, etc. Ces outils ne seront pas soumis à une adoption par l'assemblée générale, contrairement à la Politique, qui elle doit l'être selon les statuts et règlements du CCMM–CSN.

Certains questionnements sont soulevés quant aux responsabilités des syndicats locaux dans le contexte de la loi.

Pour plus de précisions, les syndicats sont invités à se référer à leurs fédérations en raison du caractère juridique de ces exigences.

**Il est proposé par Godefroy Borduas  
Appuyé de Annick Mailhot**

D'adopter le projet de Politique de protection des renseignements personnels.

## **ADOPTÉ**

### **15. DIVERS**

- Matériel du 8 mars
  - Les épinglettes seront disponibles à nos bureaux dès lundi.
- 1<sup>er</sup> février : Webinaire « Transition juste en milieu de travail » du FCTÉ, 9 h à 10 h 30
- 3 février : Manifestation du RCLALQ contre le PL31, 12 h, 425, rue Beaubien est
- 4 février : Marche funèbre contre le projet d'usine de batteries de Northvolt, 13 h, McMasterville
- 4 février : Manifestation de solidarité avec la Palestine, 14 h, métro Square-Victoria
- 14 février : Marche pour les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées, 18 h, Square Cabot

- 20 février : Journée mondiale de la justice sociale, 12 h, centre-ville de Montréal, inscription : <https://framaforms.org/inscription-action-coalition-main-rouge-frac-a-du-20-fevrier-1706656479>
- 22 février : 5 à 7 du CIRI dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, détails à venir
- 29 février : Activité dans le cadre de la Journée nationale des réseaux d'entraide, de 9 h 30 à 16 h, Brossard (inscription obligatoire).

## 1. FIN DE LA RENCONTRE

**Il est proposé par Chantal Morin  
Appuyé de Godefroy Borduas**

De lever l'assemblée

### **ADOPTÉ**

Levée de l'assemblée : 21 h

AGO : 45	AGS : 1	Délégué-es : 46	Femmes : 22	Hommes : 23	Autres : 1
----------	---------	-----------------	-------------	-------------	------------